



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : - 6 NOV. 2012

Déposé le : 12-INT-052

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Fonctionnement du SDT: de l'audit aux actes

Texte déposé

Depuis plusieurs années, le fonctionnement du service de développement territorial (SDT) fait l'objet de moult interrogations, de la part des communes notamment, s'agissant du respect des délais, de la culture du SDT vis-à-vis des communes ainsi que de la coordination entre les services étatiques.

De son côté, le PLR regrette depuis longtemps les retards accumulés dans la réalisation de projets de logement et de projets économiques. A cet égard, le PLR estime que l'accroissement des exigences posées aux promoteurs et aux communes (droit de préemption, contraintes supplémentaires ancrées dans le plan directeur cantonal, etc.) représente une réponse inadéquate quant à la question du logement dans le canton. Au contraire, il s'agit tout d'abord et avant tout d'accélérer les procédures et de développer un vrai partenariat canton-communes afin de pouvoir faire aboutir des projets de construction dans des délais raisonnables.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes daté du 4 octobre 2012 quant à la performance du SDT dans les procédures d'établissement des plans d'affectation communaux a le mérite de présenter cette thématique de manière objective. Dans son audit, la Cour des comptes met le doigt sur des problèmes importants constatés au sein du SDT, tels que procédures trop longues, culture essentiellement administrative et insuffisamment au service des communes, et allers-retours trop nombreux.

La Cour des comptes estime "que des changements profonds doivent être apportés dans les processus de travail liés à l'examen préalable ainsi que dans l'organisation et la culture du SDT. Elle a formulé 8 constatations et recommandations concernant le SDT".

A la suite de l'audit de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat aura à se positionner sur ces recommandations. Le Département de l'intérieur a d'ores et déjà indiqué vouloir prendre les mesures nécessaires, en termes de controlling par exemple. Cet effort doit être salué.

La présente intervention a pour objectif de savoir plus précisément si le Conseil d'Etat entend appliquer les recommandations de la Cour des comptes et, si oui, de quelle manière et dans quel délai.

Les questions suivantes sont posées:

1. Partenariat canton – communes : Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT de développer une culture de service aux communes qui se concrétise dans son mode de fonctionnement, ses processus de travail, les documents qu'il émet et ses attitudes en général? Si oui, de quelle manière et dans quel délai?
2. Coordination entre services: Le Conseil d'Etat entend-il renforcer la conduite du processus de consultation des autres services par le SDT, et si oui, de quelle manière et dans quel délai?
3. Respect des délais: Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT et aux autres services de gérer les délais de manière intégrée aux différentes étapes du processus d'examen préalable? Si oui, dans quel délai?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



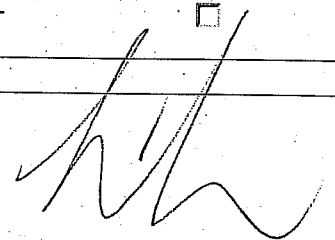
Nom et prénom de l'auteur :

Christelle Luisier Brodard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine
 Ansermet Jacques
 Apothéoz Stéphanie
 Attinger Doepper Claire
 Aubert Mireille
 Baehler Bech Anne
 Ballif Laurent
 Bally Alexis
 Bendahan Samuel
 Berthoud Alexandre
 Bezencøon Jean-Luc
 Blanc Mathieu
 Bolay Guy-Philippe
 Bonny Dominique-Richard
 Borloz Frédéric
 Bory Marc-André
 Brélaz Daniel
 Brélaz François
 Buffat Marc-Olivier
 Buffat Michaël
 Butera Sonya
 Cachin Jean-François
 Calpini Christa
 Capt Gloria
 Chapalay Albert

Chappuis Laurent
 Cherbuin Amélie
 Chevalley Christine
 Chevalley Isabelle
 Chollet Jean-Luc
 Chollet Jean-Marc
 Christen Jérôme
 Christian Dominique-Ella
 Collet Michel
 Cornamusaz Philippe
 Courdesse Régis
 Cretegnay Gérald
 Cretegnay Laurence
 Crottaz Brigitte
 De Montmolin Martial
 Debluè François
 Desmeules Michel
 Despot Fabienne
 Devaud Grégory
 Divorne Didier
 Dolivo Jean-Michel
 Ducommun Philippe
 Dupontet Aline
 Durussel José
 Duvoisin Ginette

Epars Olivier
 Favez Jean-Michel
 Favrod Pierre-Alain
 Ferrari Yves
 Freymond Cantone Fabienne
 Gander Hugues
 Genton Jean-Marc
 Germain Philippe
 Glauser Alice
 Glauser Nicolas
 Golaz Florence
 Golaz Olivier
 Grandjean Pierre
 Grobéty Philippe
 Grognoz Frédéric
 Guignard Pierre
 Haldy Jacques
 Haury Jacques-André
 Hurni Véronique
 Induni Valérie
 Jaquet-Berger Christiane
 Jaquier Rémy
 Jobin Philippe
 Jungclaus Delarze Suzanne
 Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papiloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric